

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 mai 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 22 avril 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Jessica Bédard, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-04-160

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2025, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

10.3 Avis de motion et présentation du règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 072-2003 de la Ville d'Acton Vale.

10.4 Avis de motion et présentation du règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

REPORTER:

L'item 10.4 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

4 - CORRESPONDANCE

- 4.1 -** Campagne de sensibilisation - Stationnement réservé.
- 4.2 -** Demande de délai supplémentaire pour la construction d'un projet immobilier.
- 4.3 -** Invitation au 25e anniversaire de la Coopérative de solidarité aux p'tits soins.
- 4.4 -** Demande de sollicitation de la fondation PlaneteSOS.

5 - CONSEIL

- 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2 -** Dépôt et acceptation du budget révisé 2025 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.
- 5.3 -** Dépôt et acceptation de la mise à jour du plan d'intervention (2015) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.1 -** Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour le remplacement de la génératrice au poste de pompage Roger.

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1 -** Adoption du règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien d'un bâtiment.
- 10.2 -** Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.
- 10.3 -** Avis de motion et présentation du règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 072-2003 de la Ville d'Acton Vale.
- 10.4 -** Avis de motion et présentation du règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

11 - RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 -** Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques.
- 11.2 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale. - Espaces verts.
- 11.3 -** Résolution pour adopter la Politique en matière de drogue, alcool et autres substances similaires.
- 11.4 -** Dépôt du rapport d'embauche du directeur général.
- 11.5 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 13.1 -** Dépôt du rapport annuel 2024 de la bibliothèque.

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

19 - VARIA

19.1 - Vote de félicitations.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-161

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2025-04-162

4.1 - Campagne de sensibilisation - Stationnement réservé.

Attendu que Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC) invite toutes les municipalités du Québec à prendre part à sa campagne "**Tu veux ma place ? Prends aussi mon handicap!**" qui vise à sensibiliser le grand public au respect des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite;

Attendu que MÉMO-QC sollicite la collaboration de la Ville d'Acton Vale pour encadrer les stationnements réservés et promouvoir l'inclusion ainsi que l'accessibilité universelle, du 1er au 30 juin 2025;

Attendu que la Ville d'Acton Vale peut participer par:

- Affichez le matériel promotionnel dans vos lieux publics (affiche produite par MÉMO-Qc);
- Diffusez la campagne sur vos plateformes dès la mi-mai, en invitant vos citoyens à former des patrouilles citoyennes de sensibilisation (kit promotionnel et guide explicatif fournis);

- Organisez vous-même une patrouille citoyenne. Le matériel vous sera entièrement fourni;
- Mettez en place toute autre initiative locale : conférence de presse, création de nouvelles places réservées, surveillance accrue et avertissements civiques, etc;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale participera par:

- Affichez le matériel promotionnel dans vos lieux publics (affiche produite par MÉMO-Qc);
- Diffusez la campagne sur vos plateformes dès la mi-mai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-163

4.2 - Demande de délai supplémentaire pour la construction d'un projet immobilier.

Attendu que le 21 novembre 2023, monsieur Frédéric Landry a acquis le lot 6 471 301 de la rue Meunier;

Attendu que l'offre d'achat signé par ce dernier stipule que l'acheteur s'engage à demander un permis de construction et de construire dans les dix-huit mois suivants le contrat notarié et que les dix-huit mois se terminent le 21 mai 2025;

Attendu qu'une nouvelle réglementation provinciale a été mise en place en juin 2024, afin de favoriser la densification, un enjeu majeur pour la province;

Attendu que, lors de discussions avec des membres et employés de la Ville d'Acton Vale, monsieur Landry a compris que la municipalité souhaitait évaluer la meilleure façon d'intégrer cette réglementation;

Attendu d'assurer le respect des exigences réglementaires et de ne pas prendre de risques, monsieur Landry sollicite un délai supplémentaire, au-delà des 18 mois initialement accordés, pour attendre l'adoption de la nouvelle réglementation;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accorde à Monsieur Landry un délai supplémentaire d'un (1) mois suivant l'adoption dudit règlement, pour demander un permis de construction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-164

4.3 - Invitation au 25e anniversaire de la Coopérative de solidarité aux p'tits soins.

Attendu que les membres du Conseil sont invités à une soirée mémorable à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Coopérative de solidarité

aux p'tits soins, qui se tiendra le 17 juin 2025 aux Jardins Daniel A. Séguin, à Saint-Hyacinthe;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense pour l'achat d'un (1) billet, ainsi que son paiement, à la Coopérative de solidarité aux p'tits soins, pour qu'une (1) personne assiste à cette soirée mémorable à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation, qui se tiendra le 17 juin 2025 aux Jardins Daniel A. Séguin, à Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 - Demande de sollicitation de la fondation PlaneteSOS.

La fondation PlaneteSOS sollicite la Ville d'Acton Vale à s'impliquer dans leur projet visant, entre autre, la protection des monarches et propose à la Ville, pour distribution à la population, l'achat de plants d'asclépiades dont le prix est fixé à 5 \$ par plant, pour un minimum d'achat de 200 plants.

Le conseil en prend acte.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2025-04-165

5.2 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2025 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.

Attendu le dépôt du budget révisé 2025 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, daté du 26 mars 2025;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le budget révisé 2025 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-166

5.3 - Dépôt et acceptation de la mise à jour du plan d'intervention (2015) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées.

Attendu qu'en 2021, la Ville d'Acton Vale a mandaté la firme EXP afin de mettre à jour son Plan d'intervention des infrastructures municipales (2015) concernant le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

Attendu que cette mise à jour a été réalisée conformément aux critères du Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que, conformément au mandat confié par la résolution 2021-05-158, la firme EXP a déposé la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures municipales (2015), portant sur certaines infrastructures ciblées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon, et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la firme EXP, la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures municipales (2015), visant certaines infrastructures ciblées;

De transmettre une copie de ladite mise à jour au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumissions, par voie d'appel d'offres, pour le remplacement de la génératrice au poste de pompage Roger.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à demander, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour le remplacement de la génératrice au poste de pompage Roger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2025-04-167

10 - GREFFE MUNICIPAL

2025-04-168

10.1 - Adoption du règlement 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien d'un bâtiment.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2025, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 008-2025: « Règlement numéro 008-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-169

10.2 - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garantie - Regroupement Estrie.

Attendu la réception de la facture numéro 186354 en date du 17 mars 2025, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie responsabilité – Regroupement Estrie;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 30.91 \$ plus taxes représentant la parution de l'appel d'offres - Assurances;

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 12 390 \$ représentant les quotes-parts (responsabilité civile primaire) dans les fonds de garantie pour la période du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026;

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 12 342 \$ représentant les quotes-parts (biens) dans les fonds de garantie pour la période du 1er décembre 2024 au 1er décembre 2025;

D'autoriser le paiement, à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 2 582.56 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 072-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion par la conseillère Pierrette Lajoie, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 072-2003 de la Ville d'Acton Vale, concernant les logements accessoires autorisés sur le territoire de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie, le projet de règlement intitulé : « Règlement 007-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 ainsi que le règlement sur les permis et certificats numéro 072-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

... L'item 10.4 est reporté à une séance ultérieure.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2025-04-170

11.1 - Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2025;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2025, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service;

D'autoriser le remboursement des requalifications annuelles (MSA et SN), sous réserve que le sauveteur ait été employé de la Ville pour la totalité de la saison pour laquelle s'appliquent les requalifications;

Que des pièces justificatives des coûts devront être soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-171

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale. - Espaces verts.

Attendu que, pour faire suite au besoin d'étudiants pour l'été 2025, pour les Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de:

Espaces verts:

Nom	Emploi	Taux (étudiant)	Durée	Heures/semaine
Félix Plante	Espaces verts	Espaces verts	Été 2025	Selon les besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-172

11.3 - Résolution pour adopter la Politique en matière de drogue, alcool et autres substances similaires.

Attendu la recommandation de la Mutuelle de prévention et du comité SST de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe dépose une Politique en matière de drogue, alcool et autres substances similaires;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'adopter, telle que soumise, la Politique en matière de drogue, alcool et autres substances similaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.4 - Dépôt du rapport d'embauche du directeur général.

Conformément à l'article 3.3 du Règlement 009-2024, la directrice Ressources humaines / directrice générale adjointe dépose le rapport d'embauche du directeur général pour combler les besoins du département des Services culturels et sportifs pour la saison estivale 2025. Nous avons procédé au rappel d'un employé de la saison précédente, M. Réjean Nadeau.

Le conseil en prend acte.

2025-04-173

11.5 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel.

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel, au site des résidus verts du service des travaux publics, la Ville a procédé au rappel d'un employé de la saison dernière;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe et du directeur général;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche selon la description prévue à la convention collective en vigueur de:

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Jean-Baptiste Gobeil	Selon les besoins du département	Saison estivale 2025	Opérer le site des résidus verts

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Dépôt du rapport annuel 2024 de la bibliothèque.

Dépôt du rapport annuel 2024 de la bibliothèque.

Le conseil en prend acte.

14 - TRAVAUX PUBLICS

2025-04-174

14.1 - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses

ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ:

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville d'Acton Vale devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2025-04-175

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale.

Attendu que les 29 et 30 mars dernier se tenait les compétitions du Phoenix d'Acton Vale;

Attendu que, durant cette compétition, vingt-deux juges siégeaient et qu'il y aurait lieu de procéder aux paiements des salaires de ces derniers;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 997 \$, ainsi que son paiement, à titre de salaire aux vingt-deux juges présents lors de cette compétition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 avril 2025.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

2025-04-176

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Phoenix d'Acton Vale pour les compétitions du 29 et 30 mars dernier, ainsi qu'à tous les bénévoles qui y ont participé activement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Lyse Lockhead	<ul style="list-style-type: none">• Demande des informations supplémentaires concernant le règlement 008-2025.
M. Jean-Yves Picard	<ul style="list-style-type: none">• Mentionne que le règlement 008-2025 porte à confusion sur certains points.• Demande si l'évaluateur passera à son domicile cette année s'il a été passé l'an dernier.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 18.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20; 18).

Éric Charbonneau
Maire

Jessica Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date